



Progrès : les procès-verbaux des assemblées générales du SMI se sont améliorés

Actares

*Actionnariat
pour une
économie durable*
AktionärInnen
für nachhaltiges
Wirtschaften

Bern:

Actares, Postfach
CH-3000 Bern 23
T 031 371 92 14

Genève:

Actares, CP 161
CH-1211 Genève 8
T 022 733 35 60

www.actares.ch
info@actares.ch

IBAN:

CH30 0900 0000
1744 3480 3
PC / CCP:
17-443480-3

Quatorze des vingt entreprises du Swiss Market Index ont établi en 2014 un procès-verbal détaillé de leurs assemblées générales et l'ont rendu public. Des améliorations par rapport à l'année précédente sont clairement identifiables. C'est ce que révèle une analyse d'Actares, Actionnariat pour une économie durable.

1. Bases

Lors de son assemblée générale (AG), une entreprise rend compte à son actionnariat. Pour les 20 entreprises du Swiss Market Index (SMI), l'intérêt public au déroulement de leurs AG est important, ne serait-ce que parce que la marche des affaires de ces sociétés concerne une grande partie de la population, en raison de l'affiliation deuxième pilier. Pour les caisses de pensions, les placements boursiers auprès des grandes sociétés suisses sont en effet incontournables.

Le Code des obligations, à l'article 702, exige la tenue d'un procès-verbal des AG. Les décisions et les résultats des élections doivent être consignés, ainsi que les demandes de renseignements et les réponses données. Il en va de même pour les interventions des actionnaires, qui doivent être relatées. Les actionnaires ont le droit de consulter le procès-verbal.

Du point de vue d'Actares, Actionnariat pour une économie durable, la mise à disposition du public de comptes-rendus des AG précis et complets est de rigueur pour les entreprises du SMI. Du fait de leur importance économique, ces entreprises ont une responsabilité accrue de transparence vis-à-vis du public.

2. Analyse

Actares a pour la deuxième fois analysé les procès-verbaux des assemblées générales de toutes les 20 entreprises du Swiss Market Index (SMI) sur les aspects suivants¹ :

- Le procès-verbal de l'assemblée générale est-il accessible sur le site internet de l'entreprise ? Avec quelle facilité peut-on le trouver ?
- Sous quelle forme, et avec quel degré d'exhaustivité rapporte-t-il sur l'assemblée générale ?
- Combien de temps faut-il attendre après l'assemblée générale, pour que le procès-verbal soit disponible ?
- Les procès-verbaux des années précédentes sont-ils accessibles ?

Avec un rating, les procès-verbaux ont été finalement comparés quant à leur accessibilité et leur exhaustivité (voir classement au point 4).

En 2014, les vingt entreprises faisant partie du SMI étaient :

ABB	Julius Bär	Swiss Re
Actelion	Nestlé	Swisscom
Adecco	Novartis	Syngenta
Credit Suisse	Richemont	Transocean
Geberit	Roche	UBS
Givaudan	SGS	Zurich
Holcim	Swatch Group	

3. Evaluation

3.1. Accessibilité

Toutes les entreprises rapportent sur leur assemblée générale d'une manière ou d'une autre. L'accessibilité des procès-verbaux sur leur site internet est toutefois variable. Il faut dans la plupart des cas de 2 à 4 clics de souris, à partir de la page d'accueil, pour accéder au procès-verbal. Mais il arrive que des moteurs de recherche mènent plus vite au but que la navigation par le site de l'entreprise.

L'accès au procès-verbal est quelquefois rendu plus difficile par l'utilisation de termes inhabituels, et l'anglais est toujours plus présent sur les sites des entreprises suisses.

3.2. Forme du procès-verbal, exhaustivité

Quatorze entreprises choisissent la forme d'un procès-verbal détaillé. Comme lors de l'enquête précédente d'Actares, en font partie ABB, Adecco, Credit Suisse, Holcim, Roche,

¹ Le jour de référence est le 19 janvier 2015. Une représentation synoptique détaillée des résultats se trouve sous : http://www.actares.ch/Downloads/150213_Actares_Synopse_PV_AG.xlsx

Swisscom, Swiss Re und Syngenta. Certaines s'y tiennent malgré la présence, dans leur procès-verbal, de questions embarrassantes posées en assemblée générale. Geberit et Givaudan seraient disposées à rendre public un procès-verbal détaillé, mais il se trouve que leurs actionnaires n'ont pas pris la parole. Quatre entreprises ont rejoint ce groupe: Julius Bär, Novartis, SGS et Zurich, qui publient également un procès-verbal détaillé.

Cinq entreprises se limitent à un procès-verbal de décisions, qui donne le nombre de voix représentées et les résultats des élections, mais rien sur les discussions, ni sur les interventions. Chez Nestlé, le procès-verbal ne fait que citer le fait que 8 personnes se sont annoncées pour s'exprimer. De même, UBS ne fait que signaler douze prises de parole, sans précision sur leur contenu. Swatch Group a passé d'un simple communiqué de presse à la publication d'un procès-verbal décisionnel. Le procès-verbal détaillé est communiqué aux actionnaires qui le demandent. Richemont publie un court procès-verbal de décisions. Selon les déclarations du président du conseil d'administration, les interventions ne sont même pas reprises dans le procès-verbal interne, sauf si la demande en est faite expressément.

Une seule entreprise se refuse encore à la publication d'un procès-verbal, Transocean, qui se limite à un communiqué de presse.

Trois entreprises assurent une retransmission sur internet de l'assemblée. Cette forme complémentaire de procès-verbal est utilisée par ABB, Credit Suisse et Novartis.

3.3. Publication du procès-verbal

La plus grande partie des entreprises a mis en ligne le procès-verbal de son assemblée générale dans un délai de un à trois mois. La plus rapide, Adecco, l'a fait après 20 jours seulement.

Pour quelques-unes, le délai est sensiblement plus long : les procès-verbaux d'ABB et de Credit Suisse n'étaient comme l'année précédente toujours pas disponibles avant la mi-été 2014, bien que les assemblées aient été tenues au printemps. Entre-temps, ABB a calmé les attentes avec un procès-verbal de décisions, et Credit Suisse avec un webcast, soit la disponibilité sur le net du film de l'assemblée.

3.4. Procès-verbaux des années précédentes

La plupart des entreprises mettent également en ligne les procès-verbaux des années précédentes. Swisscom est remontée le plus loin, et met à disposition ses procès-verbaux depuis l'AG 1999. Credit Suisse communique des communiqués de presse sur ses assemblées dès 2002, ainsi que des procès-verbaux détaillés dès 2008.

Transocean se comporte de manière très peu transparente. On ne trouve sur son site que de brefs communiqués de presse, mais aucun procès-verbal.

4. Classement

Trois critères ont été retenus par Actares pour évaluer comparativement l'accessibilité et l'exhaustivité des procès-verbaux des entreprises du SMI, sur une échelle de 1 à 5 points :

- Les procès-verbaux sont-ils mis à disposition du public et facilement accessibles ? (pondération 20%)
- Les interventions et les réponses qui ont été fournies sont-elles relatées avec précision ? (pondération 60%)
- Les procès-verbaux des années antérieures sont-ils disponibles? (pondération 20%)

Rang	Firme	Total des points	Variation de points (année précédente)
1	Roche	5.0	+ 0.2
	Swisscom	5.0	+ 0.2
2	Holcim	4.8	inchangé
	ABB	4.8	inchangé
	Adecco	4.8	inchangé
	Geberit	4.8	inchangé
	Swiss Re	4.8	inchangé
	Credit Suisse	4.8	+ 0.2
	Givaudan	4.8	+ 0.2
	Syngenta	4.8	+ 0.2
3	Zurich	4.6	+ 1.6
	Novartis	4.6	+ 1.6
4	SGS	4.4	+ 3.0
5	Julius Bär	4.0	+ 2.4
6	Actelion	2.0	- 0.4
	UBS	2.0	- 0.6
	Richemont	2.0	+ 0.2
	Swatch Group	2.0	+ 1.0
7	Nestlé	1.8	+ 0.6
8	Transocean	1.0	inchangé

5. Commentaire

Comparativement à l'année précédente, la situation s'est nettement améliorée. Les procès-verbaux mis à disposition sur internet ont globalement gagné en précision, leur accès s'est amélioré. Trois entreprises ont passé d'un procès-verbal de décisions à un procès-verbal détaillé (Julius Bär, Zurich et SGS). Novartis rapporte de manière plus ouverte et plus claire qu'auparavant. Swatch Group publie pour la première fois ce un procès-verbal, décisionnel certes. Dans l'ensemble, près des trois quarts des entreprises du SMI rendent publique leur interaction avec leurs actionnaires à l'occasion des assemblées générales.

Peu ou rien n'a évolué chez Actelion, Nestlé, Richemont et Transocean. UBS est la seule banque qui fait de la résistance et en reste à un procès-verbal de décisions peu transparent. En regard de l'importance d'UBS pour l'économie suisse, cela est très insuffisant.

La plupart des entreprises du SMI consacrent beaucoup d'énergie pour se présenter sous leur meilleur jour sur leurs sites internet. Mais pour ce qui est d'utiliser cette présence sur le net pour le dialogue avec les actionnaires, il y a encore de l'espace pour des améliorations: de la publication de documents préparatoires avant une assemblée générale, à un compte-rendu détaillé par la suite. Les entreprises ne doivent pas redouter de faire des comptes-rendus détaillés d'interventions critiques. L'entreprise y gagne finalement par la relation de confiance qu'elle établit avec l'actionariat.

6. Recommendations

Une obligation de communiquer le procès-verbal d'une assemblée générale au-delà du cercle des actionnaires et de le rendre public ne figure pas dans la loi. Mais une entreprise du SMI n'a pas de comptes à rendre seulement à son actionariat, mais aussi au public. Ce dernier devrait avoir à disposition un procès-verbal détaillé et complet d'une AG, et non pas seulement une courte information aux médias. Dans cette perspective, Actares formule les recommandations suivantes :

- La publication du procès-verbal devrait avoir lieu dans les deux mois suivant la tenue de l'assemblée générale.
- Les procès-verbaux devraient être accessibles sur le site internet de l'entreprise par un nombre minimum de clics.
- La forme d'un procès-verbal détaillé est à retenir, relatant les interventions et les réponses, car elle constitue un juste équilibre entre l'exhaustivité et la lisibilité.
- Les retransmissions vidéo sont un complément bienvenu - en veillant pour une navigation facilitée à une indexation en chapitres (par exemple par point de l'ordre du jour).

Actares, février 2015